

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2017-07-17-01028 Référence de la demande : n°2017-01028-011-001

Dénomination du projet : Etude sur les espèces protégées capturées accidentellement par les pêcheurs

Lieu des opérations : Finistère (mer d'Iroise)

Bénéficiaire : BOILEAU Fabien - Parc naturel marin d'Iroise

MOTIVATION ou CONDITIONS

Avis favorable sans réserve si le bilan annuel
de capture soit envoyé ~~à la~~ DRSA Bretagne
au CSREN Bretagne et à l'observatoire régional
de l'environnement annuellement -

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable Favorable sous conditions Défavorable

Fait le :

24 mai 2018

Signature :

